






LA TAXE D'APPRENTISSAGE

NOS HABILITATIONS

	HORS QUOTA = BARÈME		QUOTA	CSA
	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B		
 ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922369A	✓	✓		
 ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922563L		✓		
 CFA SUP DE VINCI / SECTION EMLV 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922369A			✓	✓
 CFA SUP DE VINCI / SECTION ESILV 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922563L			✓	✓
 CFA SUP DE VINCI / SECTION IIM 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922564M			✓	✓

ASSOCIATION LÉONARD DE VINCI
 Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé
 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie - www.devinci.fr



LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN BREF...

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises, dans le but de financer le développement des formations initiales.

C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises aux établissements de leur choix.

COMMENT ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un OCTA - Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé - auquel l'entreprise précise les écoles bénéficiaires.

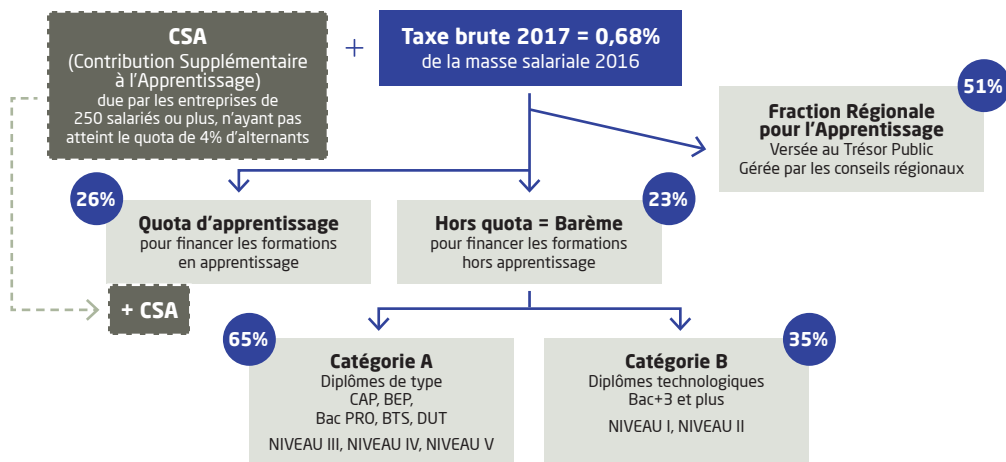
L'organisme collecteur adresse ensuite à l'entreprise un reçu libératoire justifiant son versement et reverse aux écoles, en juin 2017, les montants attribués.

QUI ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

LE CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE SUIT DES RÈGLES TRÈS PRÉCISES



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MODE D'EMPLOI

1. CHOISISSEZ LES ÉCOLES QUE VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR

Consultez nos habilitations pour déterminer vos versements.

2. CHOISISSEZ VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

Nous vous conseillons notre partenaire privilégié Octalia, www.octalia.org, 01 45 74 33 44 (ex-Pemep) qui facilitera vos versements en faveur de nos écoles, ou tout autre organisme de votre choix.

3. REMPLISSEZ ET RENVOYEZ LE BORDEREAU AVANT LE 28 FÉVRIER 2017

Pour que l'EMLV et l'ESILV puissent bénéficier de votre taxe d'apprentissage, vous devez indiquer clairement, dans la rubrique "Reversement aux écoles" ou "Affectation aux écoles" du bordereau de votre organisme collecteur :

- l'école ou les écoles choisie(s), leur(s) adresse(s),
- les catégories choisies,
- les montants précis affectés ou "le maximum".

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

4. INFORMEZ-NOUS

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous invitons à nous informer de votre intention de versement en nous renvoyant le document joint complété.

BESOIN D'UN CONSEIL,
D'UNE INFORMATION ?

Akila HAMMOUTENE
Tél. 01 41 16 71 07
taxe@devinci.fr



Traitement numérique, merci de ne pas agraffer les documents et d'écrire à l'encre noire

Votre entreprise

Votre entité gestionnaire ou cabinet comptable

Indiquez les coordonnées complètes ci-dessous :

SIRET

Contact Tél.

Email

Raison Sociale

Adresse du siège

CP Ville

NAF CCN Effectif

Oui/Non Nombre présent au 31/12
Apprentis en 2016

(Joindre les copies des contrats d'apprentissage)

Votre versement

Retour du Reçu libératoire à l'entreprise

Exprimez toutes les valeurs en euros, pas de centimes

▶ Masse Salariale 2016 (base Sécurité Sociale)	{ Métropole et DOM { Alsace et Moselle (dépts. 57, 67, 68)	<input type="text"/> ,00 € MS 1
		<input type="text"/> ,00 € MS 2
▶ Taxe d'apprentissage	{ MS 1 x 0,68 % (Métropole et DOM) { MS 2 x 0,44 % (Alsace et Moselle : dépts. 57, 67, 68)	<input type="text"/> ,00 € V1
		<input type="text"/> ,00 € V2
▶ Déduction Stagiaires Joindre impérativement les conventions de stage	{ Catégorie A <input type="text"/> x 25 € { Catégorie B <input type="text"/> x 36 €	<input type="text"/> ,00 € SA
		<input type="text"/> ,00 € SB
Total : [W1 = (SA + SB) MAXIMUM 3% DE V1]		<input type="text"/> ,00 € W1
▶ Subventions Matériel Joindre impérativement les justificatifs	(limitées au Barème soit 23% de V1)	<input type="text"/> ,00 € W2
▶ CSA Réservée aux entreprises de 250 salariés et plus. Plus d'information sur www.octalia.org	{ MS 1 x % { MS 2 x %	<input type="text"/> ,00 € X1
		<input type="text"/> ,00 € X2
Bonus Alternant		<input type="text"/> ,00 € Y

Montants affectables aux écoles

Quota	A	B
-------	---	---



REGLEMENT TOTAL (date limite: 28/02/17)

,00 €

(V1+V2-W1-W2) +(X1+X2-Y) si concerné

Chèque à libeller à l'ordre d'OPCALIA

Banque: N°: Date:

Téléversement Voir instructions sur www.octalia.org

Virement Indiquez **IMPÉRATIVEMENT** dans le motif de votre virement la mention suivante :

[Votre SIRET] Taxe d'apprentissage 2017

Signature/Cachet obligatoire

Raison Sociale :

SIRET

adresse de retour

 **0800 428 000**

www.octalia.org

OCTALIA
TSA 91651
91765 PALAISEAU CEDEX

Vos CFA d'accueil des apprentis sous contrat au 31/12/2016 (joindre impérativement copies des contrats).

⚠ Certaines structures possédant des adresses administratives différentes de leurs lieux d'enseignement, il est impératif de nous communiquer les coordonnées exactes sous lesquelles elles sont habilitées à recevoir les fonds. ⁽¹⁾

Code UAI /code OCTALIA	Nom et Prénom de l'Apprenti	Coordonnées précises du CFA d'accueil	Dates	Code RNCP du diplôme
<input type="text"/>			début : / / fin : / /	
<input type="text"/>			début : / / fin : / /	
<input type="text"/>			début : / / fin : / /	
<input type="text"/>			début : / / fin : / /	

A remplir.
Joindre impérativement les copies des contrats.

⚠ Seuls les contrats d'apprentissage sont concernés

Vos demandes d'affectation

Code UAI /code OCTALIA	Coordonnées précises de l'établissement habilité ⁽²⁾	Montant pas de centimes
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		

Notre Organisme Collecteur Répartiteur agréé REVERSE, même en l'absence de demandes, la TOTALITÉ des sommes reçues à des ÉCOLES professionnelles.

(1) L'article L 6241-4 du Code du Travail prévoit un concours obligatoire par apprenti sous contrat au 31/12 à son CFA d'accueil. Indiquez-nous les informations nécessaires ; nous effectuerons pour vous les calculs et les versements, vous évitant ainsi toute réclamation ou double paiement.

(2) Pour vous éviter des pénalités, nous vérifierons les habilitations des écoles et répartirons en fonction de vos choix, sauf si vos demandes ne sont pas conformes à la réglementation. Indiquez le **code UAI**, la **dénomination**, l'**adresse précise** et le montant souhaité. Nous ne pouvons pas faire de reversement à un autre organisme collecteur.

Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de libellé erroné ou incomplet, d'absence d'adresse ou de fausse adresse.

Signature/Cachet obligatoire

BVTA OCTALIA-17 - Sauf instruction contraire dûment notifiée (LR/AR), l'entreprise donne mandat à l'OCTA pour informer les CFA et SA des sommes à recevoir (article L.6241-12 du Code du Travail)



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

PROMESSE DE VERSEMENT

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous invitons à nous renvoyer ce document complété. Vous pouvez également saisir ces informations en ligne : www.devinci.fr/taxe2017

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIREN :

Contact : Décisionnaire Taxe d'apprentissage Gestionnaire Taxe d'apprentissage

Nom : Prénom :

Fonction : Tél. :

E-mail :

À quel titre avez-vous choisi de soutenir nos écoles ?

Partenaire / recrutement / stages Ancien élève : EMLV ESiLV Parent : EMLV ESiLV Fournisseur

Autre, précisez :

Votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) :

ATTENTION

Vous devez indiquer clairement sur le bordereau de votre organisme collecteur :

- l'école ou les écoles destinataire(s)
- leur(s) adresse(s)
- les catégories choisies
- les montants précis affectés ou "le maximum"

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

Merci de cocher ci-dessous les écoles, les catégories et de préciser, si possible, les montants :

NOM ET ADRESSE DES ÉTABLISSEMENTS	HORS QUOTA = BARÈME		QUOTA	CSA
	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B		
<input type="checkbox"/> ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922369A € €		
<input type="checkbox"/> ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922563L	 €		
<input type="checkbox"/> CFA SUP DE VINCI / SECTION EMLV 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922369A		 € €
<input type="checkbox"/> CFA SUP DE VINCI / SECTION ESiLV 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922563L		 € €
<input type="checkbox"/> CFA SUP DE VINCI / SECTION IIM 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922384S/0922564M		 € €

VOS CONTACTS

Directrice des partenariats entreprises

Sandrine EGRY

Tél. 01 41 16 70 84

sandrine.egry@devinci.fr

Chargée de la taxe d'apprentissage

Akila HAMMOUTENE

Tél. 01 41 16 71 07

akila.hammoutene@devinci.fr

ASSOCIATION LÉONARD DE VINCI

Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé

12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie - www.devinci.fr